



République Française
Département NIEVRE
TRONSANGES

Procès-verbal de la séance du Mardi 27 septembre 2022

L'an 2022 et le 27 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de TRONSANGES sous la présidence de RONDAT Philippe, Maire.

Présents : M. RONDAT Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Laure, GOUT Josiane, MARNIER Mounia, MENARD Sandrine, TIRREAU Denise, MM : LACORNE Frédéric, MAGNET Alexandre, PERRET Pascal, POMMIER Philippe,

Pouvoir : M. CAZIOT David donne pouvoir à M. POMMIER Philippe

Arrivée de David CAZIOT à 19h37

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 10
- Pouvoir : 1

Date de la convocation : 20/09/2022

Date d'affichage : 20/09/2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture de COSNE COURS SUR LOIRE
Le 29/09/2022

Et publication ou notification
Du 29/09/2022

A été nommé(e) secrétaire : Josiane GOUT

Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal

Après lecture de ce dernier, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 04 août 2022. Monsieur le Maire informe que celui-ci a été mis en ligne sur le site de la commune.

Attribution lots 1-3 et 6 travaux bâtiment 18 Route Bleue - Marché TRO 22MT01

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 1^{er} août 2022, pour délibérer concernant les lots suivants : 2, 4A, 4B, 5, 7, 8, 9.

Il est proposé aujourd'hui de retenir les lots restants :

- LOT N°1 Maçonnerie 72155,00 € HT
- LOT N°3 Menuiserie 90115,00 € HT
- LOT N°6 Serrurerie /Métallerie 46935,00 € HT

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les entreprises proposées. La notification sera envoyée aux entreprises retenues.

Désignation d'un correspondant Incendie et Secours au sein du Conseil Municipal

Suite au décret du 29 juillet 2022 paru au Journal officiel concernant la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, il est du ressort de chaque commune de désigner un correspondant Incendie et Secours.

Le maire désigne le correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du présent décret.

Monsieur Philippe POMMIER se propose d'être le référent.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
- Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Dotation Cantonale d'Equipement pour l'année 2021

La dotation DCE d'un montant de 4768 €uros initialement prévue pour les travaux de la Route Bleue, ne peut être attribuée à ces travaux (cumul des subventions départementales) cette dotation sera octroyée pour les travaux effectués sur la réfection du sol de l'école (remplacement de la tomme par un balatum) pour un montant de 5797,68 €uros.

Borne RN7

Suite à la présentation de la borne lors d'un précédent Conseil Municipal, celui-ci valide la proposition faite par l'association nivernaise RN7-2X2 voies et propose l'achat de deux bornes pour l'installation à l'entrée et sortie de la commune de Tronsanges sur la D907. La commande sera passée auprès de l'association nivernaise au moyen du bon de commande pour un montant de 800€. L'association participe à hauteur de 200€ pour cette commande.

Questions diverses

La commune n'envisage pas actuellement de réviser la carte communale. Celle-ci propose de s'engager dans les années futures par le remplacement de celle-ci vers un PLU (Plan Local Urbanisme). Cette réponse fait suite à un courriel de Madame Pic.

Un courrier d'information et d'avertissement sera déposé dans les boîtes aux lettres afin d'informer sur les principes réglementaires concernant le dépassement des haies, arbres et arbustes sur le domaine public.

Il est constaté une gêne constante de visibilité ou de déplacement piéton sans se retrouver sur le cheminement routier, ainsi que pour l'entretien des abords de voirie.

Suite à la demande de Monsieur CADIOT relative à la pose d'une haie sur la route de Champvoux, une réponse sera faite à Monsieur CADIOT pour cette installation. Le Conseil Municipal est d'accord avec cette décision sous certaines conditions qui seront rattachées à cette convention.

Concernant le logement communal, une demande pour effectuer un DPE sera faite auprès des entreprises. Concernant l'estimation le Conseil Municipal propose de faire venir une autre agence pour avoir une seconde estimation. A la suite de ces démarches le Conseil Municipal validera ou pas la mise en vente du logement.

Séance levée à : 20h30

En mairie, le 29/09/2022

Le Maire
Philippe RONDAT

